

*Le Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz,  
au Chef du Département de Justice et Police, E. von Steiger*

L

Berne, 16 septembre 1942

Merci de m'avoir soumis votre projet de réponse à une jeune Suisse – sans doute une Stauffacherin<sup>1</sup>.

Du point de vue de la politique étrangère, je n'ai aucune observation quelconque à présenter, loin de là. A cet égard, votre détermination me paraît à la fois habile et prudente.

Je ne vous cacherai pas que j'admire la patience dont vous faites preuve en procédant comme vous en avez l'intention. Je sais bien que vous êtes un «jeune conseiller fédéral». Personnellement, je ne l'aurais plus. J'ai perdu l'illusion qu'en «dorant trop la pilule» au peuple suisse, on le rende plus compréhensif.

Quoi qu'il en soit, je vous confirme, à toutes fins utiles, qu'aucune démarche quelconque n'a été faite auprès de moi par un représentant étranger, au sujet du problème des réfugiés, qui puisse être considérée comme une invite directe ou indirecte à fermer nos frontières. Ce serait bien plutôt le contraire: certains diplomates auraient voulu qu'on exerce une pression pour que nous ouvriions davantage nos portes.

---

1. *Pilet-Golaz fait référence à la réponse que le chef du DJP a l'intention d'adresser à une classe de l'Ecole secondaire de jeunes filles de Rorschach, laquelle s'est plainte, dans une lettre du 7 septembre adressée au Conseil fédéral, des mesures de police que le gouvernement vient d'adopter envers les réfugiés (cf. N° 222 et annexes). Avant d'envoyer sa lettre, von Steiger en a adressé copie, le 15 septembre, à ses collègues Etter et Pilet-Golaz, pour avoir leur avis. La copie destinée à Ph. Etter est accompagnée de ces mots d'explication:*

Ich verweise auf die gestrige Unterredung betreffend die Beantwortung von zahlreichen Eingaben und Zuschriften an das Justiz- und Polizeidepartement in der Flüchtlingsfrage, insbesondere eine Antwort, die ich auf die vielen Zuschriften junger, offenbar noch unmündiger Schweizerinnen, zu geben beabsichtige. Darf ich Ihnen den Entwurf eines solchen Briefes unterbreiten? Er würde also, wenn Sie einverstanden sind, auch in die Presse kommen. Ein Doppel davon sende ich an den Chef des Politischen Departementes.

Als Muster für einen der vielen Briefe lege ich einen solchen von Schülerinnen aus Rorschach bei. Ich habe aber auch zahlreiche Einzelbriefe dieser Art erhalten, nur spricht der Rorschacher-Brief nun zum ersten Mal von einem äusseren Druck.

*A l'instar de Pilet-Golaz, Ph. Etter se dit d'accord avec l'envoi de la lettre de réponse à la classe de Rorschach, tout en suggérant à von Steiger quelques modifications au projet initial. En revanche, le conseiller national Th. Gut, également consulté par le chef du DJP, n'est pas convaincu de l'opportunité d'une telle démarche (cf. sa lettre à von Steiger, du 25 septembre).*

*Après avoir reçu des informations accusant le maître de la classe de jeunes filles de Rorschach d'être le véritable auteur de la lettre de protestation, von Steiger charge la direction de l'école, le 22 octobre, de mener une enquête interne; celle-ci révèle que la lettre est l'œuvre exclusive des jeunes filles qui l'ont signée.*

*Le 25 novembre, dans une lettre à son collègue Etter, von Steiger lui apprend qu'il a finalement renoncé à envoyer sa lettre de réponse.*

16 SEPTEMBRE 1942

779

Que le problème ait une importance de politique étrangère capitale, c'est ce qui saute aux yeux. Que nous devions nous montrer dignes, fermes et prudents, mais sans illusions comme sans sentimentalité, c'est que les menaces de guerre au cours du dernier siècle, à cause des réfugiés, doivent nous rappeler. Aujourd'hui, nous n'aurions plus une tierce puissance qui s'interposerait pour apaiser les conflits<sup>2</sup>.

Et je ne touche pas ici le problème intérieur, beaucoup plus délicat qu'on ne le croit dans certains milieux: il suffirait de peu de chose pour que l'antisémitisme latent éclate.

Les 14 et 15, devant la Commission des pouvoirs extraordinaires du Conseil des Etats, faisant fonction de Commission des affaires étrangères, la question fut évoquée naturellement<sup>3</sup>. J'ai constaté que ces messieurs, unanimes je crois pouvoir le dire, approuvent l'attitude réservée du Conseil fédéral et se rendent compte de la nécessité de ne pas jouer avec la sécurité interne et externe du pays.

Peut-être cela vous est-il utile de le savoir.

Aujourd'hui et demain, je suis – hors de Berne – devant la Commission des affaires étrangères du Conseil national<sup>4</sup>. Je pourrai, vendredi, vous indiquer si son pouls est plus fiévreux.

---

2. Cf. aussi N° 237, note 1 et N° 239.

3. Cf. le procès-verbal de la séance du 14 septembre de cette commission (E 1050.1. II/1):

Herr Bundesrat Pilet-Golaz macht verschiedene für die Vollmachtenkommission sehr interessante und lehrreiche Mitteilungen. Da es sich zum Teil um vertrauliche Angaben handelt, wird von einer Protokollierung Umgang genommen. Ebenso wird von einer Fixierung der Diskussion im Protokoll abgesehen.

4. Cf. N° 239.